



Le 31 mars Deux Mille Quinze à 20 H 00, les membres composant le Conseil municipal de la commune de VEAUICHE se sont réunis, salle des conseils, sous la présidence de Madame Monique GIRARDON, Maire, après avoir dûment été convoqués, dans les délais légaux, le 24 mars 2015.

**PRESENTS :** Monique GIRARDON, Michel CHAUSSENDE, Chrystelle VILLEMAGNE, Claire GANDIN, Christian SAPY, Gérard DUBOIS, Valérie TISSOT, Christophe BEGON, Florent TISSOT, Jeanine LAROUX, Gérard ZENGA, Suzanne LYONNET, Marie-Anne ROBIN, Michel KRUPKA, Pascale OLLAGNIER, Nathalie LASSABLIERE (est arrivée en cours de séance), Valérie PERRIER, Christophe REBOULET, Véronique BADET, Eric LEONE, Laurence EMILE, Olivier JOURET, Bertrand VALLA, Cyrille MURIGNEUX, Julien MAZENOD,

---

Excusés avec pouvoir : Alain RIEU, Liliane BOUCHUT, Sylvie VALOUR, Elodie BARDON

---

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Cyrille MURIGNEUX

---

**POUVOIRS** déposés en application de l'Article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mandants

Alain RIEU,  
Liliane BOUCHUT,  
Sylvie VALOUR,  
Elodie BARDON

Mandataires

Claire GANDIN  
Chrystelle VILLEMAGNE  
Michel CHAUSSENDE  
Christian SAPY

Madame Monique GIRARDON, Maire, procède à l'appel nominal des conseillers municipaux.

#### ↳ **Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 17 février 2015**

Aucune observation n'ayant été formulée sur le compte rendu de la séance précédente, celui-ci est adopté à l'unanimité.

#### ↳ **Désignation du secrétaire de séance : Cyrille MURIGNEUX**

#### **Compte-rendu de la délégation de signature consentie au titre de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales Dossier présenté par Madame GIRARDON**

##### ↳ **Décision Administrative n°2015-01**

Marché de «**Fourniture et pose de panneaux acoustiques aux restaurants scolaires Primaire Glycines et Maternelle Marcel Pagnol** » confié aux **Ets BERAUD Thierry - Z.I. Les Loges - 42340 VEAUCHE.**

Le marché est signé **pour un montant total de 7 376,00 Euros H.T., soit un montant T.T.C. de 8 851,20 Euros.**

**Le délai** global d'exécution des travaux est de **2 mois** à compter de la notification du marché.

##### ↳ **Décision Administrative n°2015-02**

Marché «**d'élagage d'arbres sur la commune de Veauche** » confié à **l'Entreprise Elagage du Beaujolais – 200 rue Jean-Marie Vianney – 01480 ARS SUR FORMANS.**

Le marché est signé **pour un montant de prestation s'élevant à 13 535,00 Euros H.T., soit un montant T.T.C. de 16 242,00 Euros.**

La date prévisionnelle de commencement d'exécution du marché est **mars 2015.**

#### **Dossier n°2015-10-Associations et autres organismes à but non lucratif - Examen d'une demande de subvention de fonctionnement – Association Veauche jumelages – Projets 2015 Dossier présenté par Monsieur TISSOT**

Monsieur TISSOT fait part à l'assemblée de la demande de subvention de fonctionnement formulée par l'association Veauche-Jumelages représentée par son Président, Manuel GALLUD LOPEZ et dont le siège social se situe Place Jacques Raffin 42340 à VEAUCHE. Madame le Maire informe le Conseil municipal que l'association Veauche-Jumelages va organiser et participer au cours de l'année 2015 à différentes manifestations d'ordre culturel, scolaire ou sportif en association avec les villes de Neu Isenburg (ALLEMAGNE) et NUEVO BAZTAN (ESPAGNE), jumelées à notre commune.

Les rencontres ainsi programmées sont les suivantes :

- Participation à la Fête de l'Europe à Saint Galmier, 10 mai 2015

- Participation de jeunes Veauchois à un tournoi de foot à Neu Isenburg du 23 au 25 mai 2015
- Organisation de la Soirée Veauche-Jumelages, le 5 juin 2015
- Participation d'une chorale allemande à la Fête de la Musique à Veauche le 21 juin 2015
- Participation au Forum des associations à Veauche, le 29 août 2015
- Organisation de l'accueil de 30 cyclistes allemands arrivant de Neu Isenburg les 18 et 19 septembre 2015
- Participation de 4 Veauchois parmi les participants aux Foulées Veauchoises à la Course des Huguenots le 20 septembre 2015 à Neu Isenburg
- Participation à la réunion de travail avec les villes jumelles les 10 et 11 octobre 2015 en France.
- Participation au Marché de Noël à Neu Isenburg : 5 et 6 décembre 2015
- Participation au Marché de Noël à Veauche : 13 décembre 2015
- Frais annexes (assurance, petites fournitures, communication, frais divers)

Au vu du dossier présenté par cette association et de l'intérêt que présentent ces projets d'échanges européens pour la Commune, le Conseil municipal **décide** d'allouer une subvention de fonctionnement de 5 220,00 €uros à l'association Veauche-Jumelages pour l'organisation de ces manifestations.

### ➤ **Adopté à l'unanimité**

#### **Dossier n°2015-11-Associations et autres organismes à but non lucratif - Examen d'une demande de subvention exceptionnelle – Association Veauche jumelages – 1<sup>ère</sup> Rencontre de la Jeunesse Européenne - 1<sup>er</sup>, 2 et 3 mai 2015 Dossier présenté par Monsieur TISSOT**

Monsieur TISSOT fait part à l'assemblée de la demande de subvention exceptionnelle formulée par l'association Veauche-Jumelages représentée par son Président, Manuel GALLUD LOPEZ et dont le siège social se situe Place Jacques Raffin 42340 à VEAUCHE.

Monsieur TISSOT informe le Conseil municipal que cette association, va organiser, dans un but d'échanges entre les jeunes de notre ville et ceux de nos villes jumelées, la Première Rencontre de la Jeunesse Européenne les 1<sup>er</sup>, 2 et 3 mai 2015.

Dans une démarche d'éducation à la citoyenneté européenne, ce projet phare de l'année rassemblera 10 jeunes espagnols de Nuevo Baztan, 10 jeunes allemands de Neu Isenburg et 20 jeunes participants Veauchois âgés de 11 à 15 ans avec accueil en familles.

Basé sur le concept de « vivre ensemble européen » les 40 jeunes partageront 3 jours d'échanges et d'activités communes leur permettant ainsi de se connaître et d'établir des liens entre nos pays.

Au vu du dossier présenté par cette association et de l'intérêt que présente ce projet,

Le Conseil municipal **décide** d'allouer une subvention exceptionnelle de 4500 euros à l'association Veauche-Jumelages pour l'organisation du projet présenté ci-dessus.

### ➤ **Adopté à l'unanimité**

#### **Dossier n°2015-12-Désaffectation et vente d'un délaissé de voirie Dossier présenté par Monsieur SAPY**

Considérant l'évaluation du service du domaine en date du 3 février 2015 estimant à 0,50 € HT le m<sup>2</sup> l'emprise faisant l'objet de déclassement,

Considérant que l'emprise concernée n'a plus fonction de desservir ou d'assurer la circulation depuis 50 ans,

Monsieur SAPY précise que la Chambre de Commerce et d'Industrie a contacté la commune à propos du tracé d'un ancien chemin communal situé sur l'emprise des terrains aéroportuaires.

En effet, l'ensemble de ces terrains font l'objet d'une vente au syndicat mixte de l'aéroport.

L'emplacement de cet ancien chemin constitue un délaissé de la voirie communale à la suite de la modification de tracé opérée au moment de la création de l'aéroport, il y a cinquante ans.

Dans ces conditions, il a perdu son caractère d'une dépendance du domaine public routier.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **autorise la désaffectation** de cette bande de terrain qui n'est plus affectée à la circulation du public depuis 50 ans,

- **autorise la cession** de la parcelle désaffectée au syndicat mixte de l'aéroport au prix de 0,50 € le mètre carré,

- **autorise** Madame le Maire à signer l'acte authentique qui sera signé en l'étude de Maître Balaÿ, notaire à Saint-Etienne, ainsi que tous les documents nécessaires à cette vente.

- **précise** que les frais relatifs à la transaction, y compris les frais de géomètres sont à la charge de l'acquéreur,

⇒ **Adopté à l'unanimité**

**Dossier n°2015-13-Complexe sportif - Utilisation du mur d'escalade du complexe sportif par l'Institut Médico Educatif Maxime le Forestier - Convention entre l'IME et la Commune de Veauche**  
**Dossier présenté par Monsieur DUBOIS**

Monsieur DUBOIS rappelle à l'assemblée que les élèves du collège Antoine Guichard utilisent les structures communales, notamment le complexe sportif, le Dojo et le mur d'escalade pour la pratique de l'Education Physique et Sportive.

Monsieur DUBOIS informe le Conseil municipal de la demande du 11 février 2015 relative à l'utilisation du complexe sportif, et plus précisément du mur d'escalade, par l'Institut médico-éducatif Maxime le Forestier, structure située sur la commune de VEAUCHE.

Monsieur DUBOIS précise que l'IMEM Maxime le Forestier, affilié à l'Association des Infirmes Moteurs Cérébraux et Polyhandicapés de la Loire, organise une activité escalade à destination d'un petit groupe d'enfants du centre qui aujourd'hui doivent se rendre sur la Commune du Chambon Feugerolles pour pratiquer cette activité.

Considérant que cette mise à disposition serait bénéfique pour les enfants en termes de gain de temps d'activité et de réduction des déplacements,

Considérant qu'au troisième trimestre de cette année scolaire, le mur d'escalade situé au sein du complexe sportif ne sera pas utilisé par les élèves du collège Antoine Guichard et sera donc disponible pour d'autres utilisateurs,

Monsieur DUBOIS propose de mettre à disposition cet équipement aux enfants de l'Institut Maxime le Forestier et dépose sur le bureau de l'assemblée un projet de convention dans laquelle sont clairement définies les conditions de mise à disposition de cet équipement sportif municipal à l'établissement contractant conformément l'article L 2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

Cette convention est conclue à compter du 9 avril 2015 au 11 juin 2015 inclus.

Le Conseil municipal **approuve** les termes de la convention devant intervenir entre l'Institut médico-éducatif Maxime le Forestier et la Commune de Veauche et **autorise** Madame le Maire à signer ladite convention.

⇒ **Adopté à l'unanimité**

**Dossier n°2015-14-Convention avec EPORA – Avenue Irénée Laurent**  
**Dossier présenté par Madame GIRARDON**

Vu la proposition faite par l'Etablissement public foncier de l'Ouest Rhône-Alpes d'apporter à la Ville de Veauche sa contribution et son concours financier pour la requalification foncière de l'avenue Irénée Laurent,

Une convention opérationnelle signée le 28 juillet 2011 entre la commune de Veauche et EPORA « requalification du quartier Saint-Laurent » a porté sur un 1<sup>er</sup> îlot et a permis d'engager une réflexion prospective sur l'aménagement de l'avenue Irénée Laurent et de la place Aristide Briand.

Madame le Maire rappelle les orientations du Schéma de référence de la Commune issus des travaux conduits par la Ville depuis près de 6 années.

Madame le Maire informe l'assemblée des différentes opportunités foncières sur lesquelles la commune souhaite aujourd'hui se porter acquéreur (cession de bien et immeuble faisant l'objet d'un arrêté de péril) ; un 2<sup>ème</sup> secteur a ainsi été défini pour une cohérence d'intervention accrue.

Considérant qu'il y a lieu d'étendre le périmètre de veille et d'études sur les tènements situés avenue Irénée Laurent entre le 20 et le 38, et la rue du Volvon entre les numéros 2 et 8,

Le Conseil municipal **autorise** Madame le Maire à signer avec EPORA la nouvelle convention d'études et de veille foncière relative à la requalification foncière de l'Avenue Irénée Laurent qui annule et remplace la convention signée entre les deux parties le 28 juillet 2011. L'ensemble des dépenses diverses réalisées dans le cadre de ce conventionnement seront reportées dans la présente convention.

⇒ **Adopté à l'unanimité**

**Dossier n°2015-15-Compte Administratif 2014 – Commune : vote**  
**Dossier présenté par Monsieur BEGON**

⇒ Fonctionnement :	2 099 332,25 euros
⇒ Investissement :	2 279 083,15 euros

Comme le stipulent les textes en vigueur, Madame le Maire quitte la salle pour le vote des comptes administratifs.

Jeanine LAROUX (doyenne de l'assemblée) prend la présidence de l'assemblée et fait procéder au vote des comptes administratifs Commune, Eau, Assainissement.

⇒ **Adopté à l'unanimité**

**Dossier n°2015-16-Compte Administratif 2014- Service de l'Eau : vote**  
**Dossier présenté par Monsieur BEGON**

⇒ Fonctionnement :	846 026,62 euros
⇒ Investissement :	367 194,38 euros

⇒ **Adopté à l'unanimité**

**Dossier n°2015-17-Compte Administratif 2014 - Service de l'Assainissement : vote**  
**Dossier présenté par Monsieur BEGON**

⇒ Fonctionnement :	505 991,15 euros
⇒ Investissement :	470 903,30 euros

⇒ **Adopté à l'unanimité**

**Compte Administratif 2014 - CCAS : pour information**  
**Dossier présenté par Monsieur BEGON**

⇒ Fonctionnement :	26 527,85 euros
⇒ Investissement :	37 312,41 euros

**Dossier n°2015-18-Comptes de gestion 2014 : Commune, Service de l'Eau, Service de l'Assainissement**  
**Dossier présenté par Monsieur BEGON**

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2014 concernant la Commune, le Service de l'Eau, le Service de l'Assainissement et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2014,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations sont régulières,

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> Janvier 2014 au 31 Décembre 2014 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil municipal **déclare** que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2014 pour la Commune, le Service de l'Eau et le Service de l'Assainissement par le receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

⇒ **Adopté à l'unanimité**

**Dossier n°2015-19-Affectation des résultats 2014 – Commune : vote**



La volonté de l'équipe municipale est de poursuivre l'aménagement de notre commune : entretien de l'espace public, vidéosurveillance (caméras supplémentaires), poursuite des programmes voirie et amélioration des réseaux, reprise concessions cimetière...

Des programmes importants restent à venir : aménagement du bourg (avec restructuration de la mairie, Place de l'Europe, Place abbé Blard, l'église du bourg), la requalification de la Rue du Lavoir, requalification de l'îlot de la gare (avec la destruction des immeubles derrière l'enseigne Pulsat), le réaménagement des vestiaires du foot ...

Une réflexion est également engagée sur le foyer des travailleurs, la bibliothèque municipale, le fonctionnement de l'escale et la rénovation du Parc Magniny.

### **On note l'arrivée de Nathalie LASSABIERE.**

Monsieur BEGON rappelle qu'en vertu de la loi du 10 Janvier 1980, il appartient au Conseil municipal de fixer chaque année le produit qu'il souhaite attendre des impôts directs et de décider le taux qui sera retenu pour chacune des trois taxes, à savoir : taxe d'habitation (TH), taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et non bâties (TFPNB).

Il rappelle que les taux fixés en 2014 avaient été les suivants :

- Taxe d'habitation : 9,32 %
- Foncier bâti : 13,27 %
- Foncier non bâti : 23,79 %

Les bases d'imposition pour 2015 notifiées par les services fiscaux, sont fixées comme suit :

- Taxe d'habitation : 12 606 000 euros
- Foncier bâti : 11 091 000 euros
- Foncier non bâti : 83 100 euros

Ce qui pourrait représenter un produit fiscal de référence de 2 666 424 euros.

Où l'exposé de Madame le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- **décide** de maintenir les taux des trois taxes à :

- Taxe d'habitation : 9,32 %
- Foncier bâti : 13,27 %
- Foncier non bâti : 23,79 %

### **⇒ Adopté à l'unanimité**

#### **Dossier n°2015-23-Budget primitif 2015 – Commune : vote Dossier présenté par Monsieur BEGON**

⇒ Fonctionnement	Recettes	8 654 746,09 €uros
	Dépenses	8 654 746,09 €uros
⇒ Investissement	Recettes	6 747 431,01 €uros
	Dépenses	6 747 431,01 €uros

⇒ Adopté à l'unanimité

**Dossier n°2015-24-Budget primitif 2015 - Service de l'Eau : vote**  
**Dossier présenté par Monsieur BEGON**

⇒ Fonctionnement	Recettes	1 745 761,77 €uros
	Dépenses	1 745 761,77 €uros
⇒ Investissement	Recettes	864 697,02 €uros
	Dépenses	864 697,02 €uros

⇒ Adopté à l'unanimité

**Dossier n°2015-25-Budget primitif 2015- Service Assainissement : vote**  
**Dossier présenté par Monsieur BEGON**

⇒ Fonctionnement	Recettes	833 789,37 €uros
	Dépenses	833 789,37 €uros
⇒ Investissement	Recettes	1 099 441,70 €uros
	Dépenses	1 099 441,70 €uros

⇒ Adopté à l'unanimité

**Budget primitif 2015 - CCAS : pour information**  
**Dossier présenté par Monsieur BEGON**

⇒ Fonctionnement	Recettes	296 149,85 €uros
	Dépenses	296 149,85 €uros
⇒ Investissement	Recettes	49 968,28 €uros
	Dépenses	49 968,28 €uros

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.**